

Rosalie Drouot (suite)

Rosalie peignit aussi sa propre famille, sa sœur Charlotte (fig. 6), son fils adoré Alfred (Alphéde) de Metz qui fut tard colonel de cavalerie (1808-1881). Elle dessinait sans compter, y compris des académies d'hommes, chose encore rare à l'époque pour une femme. Ces nus contenus dans un carnet de dessins, ont été exposés à Lunéville où chaque page a été reproduite au mur, en pendants de dessins de son maître Millet. Rosalie Drouot copiait des miniatures de Frédéric Millet, et livra en particulier sa version de l'autopportrait de son maître (original conservé au cabinet des arts graphiques du Louvre - RF 1694). Une œuvre où elle mit certainement tout son savoir-faire, et où elle poussa davantage le détail du paysage que dans l'original.



Fig. 5
Rosalie DROUOT (1791-1826)
Frédéric Millet, d'après son autoportrait
Aquarelle sur papier.
Rectangle à vue : H : 33,5 cm - L :
24,1 cm.
Signée sur le bord inférieur
gauche : « Me Drouot »
©Coll. part., reproduction interdite

Les miniatures connues de la période parisienne sont exécutées sur papier ou sur ivoire, d'un « faire » pointillé concentrique léger, des fonds d'un haché oblique large aquarellés et gouachés, ou tout simplement en aquarelle sur papier. La palette de couleurs est plus étendue, plus suave, qu'auparavant. Elle fait preuve d'une plus grande finesse d'exécution, les ombres sont moins bleutées que dans la première période. Elle a une façon particulièrement efficace de saisir l'expression d'un visage et de lui donner douceur et sensibilité.

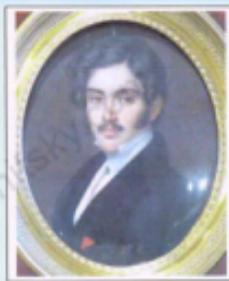


Fig. 6
Rosalie DROUOT (1791-1826)
Portrait de sa sœur Charlotte Drouot
aquarelle sur papier marouflé sur porcelaine.
Datée et signée sur le bord inférieur droit :
« 1822 Mme Drouot 1822 »
Ovale. A vue, H : 14,3 cm - L : 10,3 cm.
©Coll. part., reproduction interdite

Rosalie Drouot (suite et fin)



Fig. 7. Rosalie Drouot, *Son fils en 1822 (daté)* -
Fig. 8. *Portrait d'homme à la Léopold d'Hoymar*, daté 1823, miniature sur ivoire, 8,2 x 7,1 cm.
©Coll. part., repr. interdite.



L'état de santé de Rosalie Drouot ne cessa d'empirer à tel point qu'elle n'osa plus penser au rétablissement. La lettre du 23 février 1826 à sa sœur Charlotte, nous informe qu'elle ne s'alimente plus (ou peu) depuis 5 jours, qu'elle est dans son lit depuis 9 semaines. Virginie, sa dame de compagnie, s'occupe d'appeler tous les médecins, même Jean Nicolas Marjolin, chirurgien, membre de l'Académie de médecine et médecin du roi Louis Philippe. Ils ne pourront la sauver. On suppose que les pigments utilisés par Rosalie et sa façon de les employer (notamment en humectant le pinceau avec sa bouche) ont causé sa perte. En effet, l'orpiment notamment est considéré comme un poison car il contient de l'arsenic, du mercure et de l'antimoine. Rosalie Drouot décéda 6 semaines plus tard, le 8 avril 1826.

Le décès fut déclaré à la paroisse Saint-Eustache par Pierre Auguste Drouot son frère et Dominique Perrin son cousin. Elle fut enterrée au cimetière Montmartre. Son fils était encore mineur, il fut fait un inventaire après son décès, qui permet de connaître son ameublement au 34 rue des Bons enfants : une antichambre éclairée par une croisée donnant sur la cour et le jardin, une cuisine, une pièce faisant suite à deux croisées servant de chambre à coucher, avec un poêle en faïence ; une boîte à couleurs était disposée sur son petit pupitre en bois de citronnier, éclairé par un réflecteur de lumière. Au mur étaient accrochés un dessin, deux aquarelles et cinq miniatures dans leurs cadres, deux aquarelles dans leurs médaillons : toutes les miniatures étaient des portraits de famille. Le mobilier en acajou se composait d'un petit bureau et d'une commode à dessus de marbre, d'un divan, de six chaises gondoles, d'un lit, auquel s'ajoutait son « piano très ancien » d'Erard. Son seul luxe était une pendule en bronze doré de Michelez à Paris, élève de Breguet horloger à la cour. Un cabinet à droite de l'alcôve servait de penderie à une modeste garde-robe, et une petite pièce en suite de la chambre disposait d'un demi-bain en fer blanc, de cinq chaises foncées de paille et d'une petite table.

Rosalie Drouot avait rédigé son testament le 26 juillet 1825. « Je donne et lègue à son frère Pierre-Auguste Drouot tout ce que la loi n'accorde pas à mon fils Alfred de Metz. Je désespère absolument mes autres frères et sœurs. Mon cousin Dominique Perrin sera mon exécuteur testamentaire et le tuteur de mon fils si la loi le permet, à l'exclusion de son père à qui j'interdis tout à fait la gestion de ce que mon fils héritera de moi. Aucun de mes ouvrages ne sera vendu : mon fils les distribuera entre mes parents et mes amis [Ndlr : c'est nous qui soulignons]. Caroline de Faumont aura de mes effets ceux qui pourront lui convenir et mes sœurs accepteront mes bagues et mes bijoux comme une témoignage de ma tendre amitié : je leur recommande mon fils. Fait à Paris, chez moi rue des Bons Enfants n° 34, ce vingt-six juillet mil huit cent vingt-cinq». Rosalie Drouot. J'ajoute que je prie mon cousin d'accepter ma pendule et je le prie de choisir dans mon mobilier. »⁽¹⁾

Lydia Antiga

⁽¹⁾ coll. part. : A.N., MCET/LV [Isidre Vassaux-Desperriers], exercice du 25/2/1825 au 29/8/1834, 26 juillet 1825. Le livre-catalogue de l'exposition est en vente à la médiathèque de Lunéville.